

Département des Alpes de Haute-Provence

DMSF 2025-01-09 DECISION DU MAIRE

RESLIATION DE LA CONVENTION BAIL pour occupation d'un logement

Madame SCHILLER Michèle Appartement Médiathèque A. ROMAN 6, Avenue Paul Arène 04200 SISTERON

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le souhait de Madame SCHILLER Michèle de quitter le logement communal qu'elle occupe depuis le 14 Décembre 1990, situé 6 avenue Paul Arène à Sisteron.

DECIDE

ARTICLE 1: de résilier à la date du 03-02-2025, le bail de location signé le 23-03-2024, pour occupation par Madame Michèle SCHILLER d'un logement communal, situé Médiathèque A. Roman - 6 Avenue Paul Arène à Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3: Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Madame SCHILLER Michèle.

Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX

Fait à SISTERON, le 31 janvier 2025

LE MAIRE,

D. SPAGNOU



Mis en ligne le 31/01/2025 Å 15h22

REÇU EN PREFECTURE le 31/01/2025/ es